# 2026 - 2027
## 3 à 12 ans



# Guide
## pour les accueils de loisirs

www.cheminrouge.fr

Tel. : 03 20 88 32 02

# L'accueil des enfants
## 3 à 12 ans

A votre arrivée, vous devez vous présenter à l'animateur accueillant pour donner le nom de votre enfant et cocher sa présence ou non pour la restauration.

Si nécessaire, vous pourrez donner des renseignements plus personnels concernant votre enfant à l'animateur accueillant (qui se fera relais auprès des animateurs du groupe).

Chaque responsable, avec son équipe, rédige un projet pédagogique qui détaille le fonctionnement et l'organisation de l'accueil. L'équipe pédagogique veille à sa mise en place.
Il est disponible et consultable à l'accueil du centre social.



L'accueil de loisirs est encadré par des animateurs responsables, qualifiés et compétents.
En plus de l'équipe d'animation, nous accueillons des stagiaires (BAFA, BPJEPS, DEJEPS...).

**Accueil**
En ½ journée
ou en journée complète
avec ou sans repas.

Un panel d'activités variées sera proposé afin que chaque enfant puisse choisir librement ce qu'il souhaite faire, en fonction de ses envies, de ses centres d'intérêt, de son rythme et de son humeur du moment..

Notre volonté est
de donner les moyens à l'enfant d'explorer, en l'accueillant dans un environnement adapté et riche en possibilités d'expériences.

Le programme et le fonctionnement sont susceptibles d'être modifiés en cas de diverses opportunités, de sorties, de manifestations...
Toujours dans le respect du rythme et des besoins des enfants.

*Vous pouvez contacter la responsable des accueils de loisirs à :* ***direction.acmsh@cheminrouge.fr*** *ou au* ***06.44.82.79.37***
*Les coordinateurs Animation globale :* ***ilyess.belhadri@cheminrouge.fr*** *ou* ***elen.wattrelos@cheminrouge.fr***
*ou au* ***03.20.88.32.02***

# L'accueil des enfants
## 3 à 12 ans

## Les Mercredis

**Mercredi**

Groupes

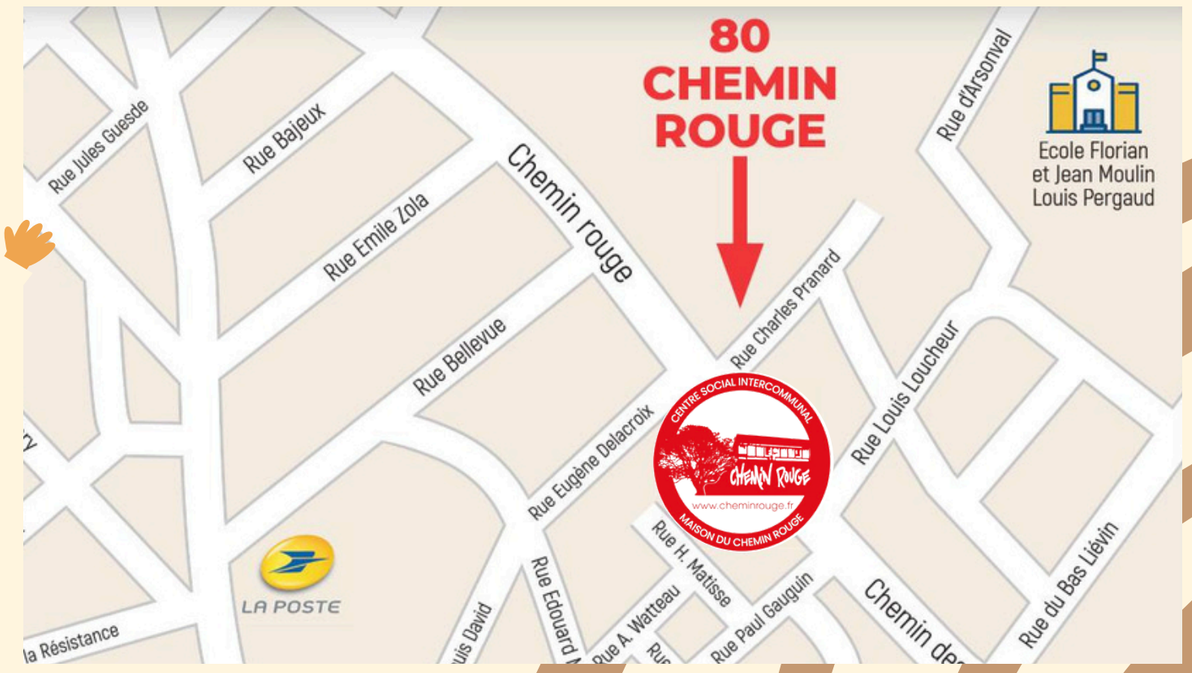
Maternel et Primaire

**de 9h (et jusque 10h) à 17h**

dans le hall

au centre social






## Vacances Scolaires

**Groupe Maternel**
**de 9h (et jusque 10h)**
**à 17h00**

À l'école Florian
(rue d'Arsonval à Lille)



**Groupe Primaire**
**de 9h (et jusque 10h) à**
**17h00**

A l'école Moulin Pergaud
(rue d'Arsonval à Lille)



**Possibilité d'arriver jusqu'à 10h**




*Les horaires et les lieux d'accueil peuvent varier.*
*Les informations nécessaires lors de l'accueil sont dans un tableau d'affichage dans le hall du Centre Social*

# Inscriptions et règlement

**ADHÉSION OBLIGATOIRE !!**
(valable pour l'année scolaire)



## ADHÉSION FAMILIALE

- **5 € (minimas sociaux)**
- **13 € à partir de septembre**
- **10 € à partir de janvier**
- **5 € à partir d'avril**

### Pièces à fournir

- ☑ Justificatif de domicile -3 mois
- ☑ Livret de famille
- ☑ Attestation CAF -3 mois (avec numéro allocataire et quotient familial)
- ☑ Justificatif de ressources pour les bénéficiaires des minimas sociaux
- ☑ Carnet de santé de l'enfant (vaccinations à jour)
- ☑ Attestation d'assurance scolaire

## ADHÉSION INDIVIDUELLE

- **À partir de 12 ans : 5 €**





Le règlement est nécessaire à la validation de la réservation.

Il vous est demandé d'informer le centre social de toutes modifications.

Pré-inscription possible par téléphone.
Délai d'une semaine pour finaliser l'inscription.
Dans le cas contraire, liste d'attente.

## TARIFS A.C.M.S.H 2026

| Proposition pour tarifs Lille/FT applicable à partir du 01/01/2024 | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Matin (2h30) | Après-midi (3h30) | Matin + repas* (4h30) | Repas* + Après-midi (5h30) | Journée + repas* (8h) | Journée sans repas (6h) | Garderie la 1/2 heure |
| 0 à 369 | 0,50 € | 0,75 € | 0,65 € | 0,90 € | 1,40 € | 1,25 € | 0,10 € |
| 370 à 499 | 1,00 € | 1,45 € | 1,15 € | 1,60 € | 2,60 € | 2,45 € | 0,20 € |
| 500 à 700 | 1,20 € | 1,65 € | 1,35 € | 1,80 € | 3,00 € | 2,85 € | 0,25 € |
| 701 à 792 | 1,50 € | 1,75 € | 1,65 € | 1,90 € | 3,40 € | 3,25 € | 0,33 € |
| 793 à 963 | 1,70 € | 1,95 € | 1,85 € | 2,10 € | 3,80 € | 3,65 € | 0,43 € |
| >964 | 2,00 € | 2,25 € | 2,15 € | 2,40 € | 4,40 € | 4,25 € | 0,60 € |

| Proposition pour tarifs extérieurs applicable à partir du 01/01/2024 | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Matin (2h30) | Après-midi (3h30) | Matin + repas* (4h30) | Repas* + Après-midi (5h30) | Journée + repas* (8h) | Journée sans repas (6h) | Garderie la 1/2 heure |
| 0 à 369 | 0,60 € | 0,85 € | 0,75 € | 1,00 € | 1,60 € | 1,45 € | 0,20 € |
| 370 à 499 | 1,10 € | 1,55 € | 1,25 € | 1,70 € | 2,80 € | 2,65 € | 0,25 € |
| 500 à 700 | 1,50 € | 2,10 € | 1,65 € | 2,25 € | 3,75 € | 3,60 € | 0,33 € |
| 701 à 792 | 2,00 € | 2,50 € | 2,15 € | 2,65 € | 4,65 € | 4,50 € | 0,40 € |
| 793 à 963 | 2,40 € | 2,80 € | 2,55 € | 2,95 € | 5,35 € | 5,20 € | 0,55 € |
| >964 | 2,90 € | 3,20 € | 3,05 € | 3,35 € | 6,25 € | 6,10 € | 0,75 € |

**Quand il y a repas, le montant correspond au temps d'animation et d'encadrement d'enfants.*

### Modes de règlements acceptés

ancv Chèque-Vacances

**À PARTIR DE 3 ENFANTS INSCRITS À LA MÊME PÉRIODE : - 30 %**

# Inscriptions et règlement

Le centre social se décharge de toute responsabilité en cas de perte d'affaires personnelles

Nous vous remercions par avance de prévenir de tout retard ou impossibilité de vous rendre à l'activité prévue auprès de l'accueil (au 03.20.88.32.02).
En cas de retard annoncé ou d'arrivée en cours de journée, il convient de conduire votre enfant sur le lieu d'activité qui peut vous être communiqué à l'accueil du centre social.

## EN CAS D'ANNULATION

- **Remboursement possible à 70% du montant** — avant **- 15 jours**
- **Pas de remboursement sauf sur présentation de certificat médical au plus tard 1 semaine après l'absence** — entre **- 15 jours** et **1er jour ACMSH**

## GARDERIE (3/11 ANS)

Possibilité de garderie (payante) de 8h à 9h et de 17h à 18h.
Elle est réservée aux enfants dont les parents travaillent ou sont en formation, et sur présentation d'un justificatif de l'employeur.
Le décompte des présences se fait par demi-heure en fonction du quotient familial.

## INSCRIPTIONS

- Au mois pour les mercredis
- À la semaine pour les vacances scolaires

Pour les familles en garde alternées, vous pouvez inscrire votre enfant 1 semaine sur 2 (il vous sera demandé l'avis de jugement).

Toute garderie non réservée en amont auprès de l'accueil sera facturée 5€ par créneau.

# Repas



## Groupes
## Maternel et Primaire

Les repas sont pris dans un restaurant scolaire de Lille.
Réservation auprès de la Mairie de Quartier de Lille Sud.

Il faudra vous munir de votre

- **ATTESTATION CAF**
- **JUSTIFICATIF D'ASSURANCE**
- **CARNET DE VACCINATION**
- **JUSTIFICATIF DE DOMICILE**
- **LIVRET DE FAMILLE**

**03.28.54.02.30**

83 rue du Faubourg des Postes à Lille

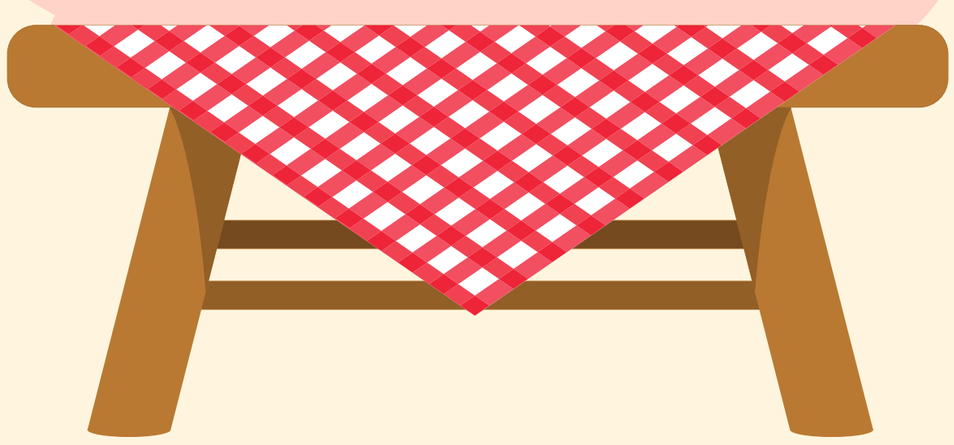
**Le parent s'engage à avertir de toutes modifications concernant son enfant**

## RÉGIME ET ALLERGIE ALIMENTAIRE

Le régime et les cas d'allergies alimentaires doivent impérativement être signalés sur le dossier d'inscription de l'enfant.

Et également dans le dossier à la mairie de quartier

Les pique-niques seront à fournir par vos soins aux dates prévues dans les plannings d'activités.



## P.A.I
## (PROTOCOLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ)

Le PAI vise à favoriser l'accueil d'enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps.
Le PAI permet un accueil adapté aux besoins de l'enfant.

Lors de l'inscription, il faut le préciser dans le dossier de l'enfant => La responsable des accueils collectifs recevra la famille pour échanger sur les besoins et adaptera l'accueil de l'enfant.

Pour plus d'informations, se rapprocher de la responsable des accueils de loisirs.

**Tout changement doit être signalé à l'équipe et modifié sur le dossier de l'enfant (à l'accueil du CS)**

# Enfants

## Santé

Les parents s'engagent à ne pas confier leur enfant qui présenterait une infection à caractère contagieux et/ou ayant de la fièvre.



## Tenue

Merci de prévoir une tenue adaptée pour les différentes activités si possible des habits souples et des baskets permettant à l'enfant de se mouvoir librement.

## Enfant porteur d'un handicap



Chaque enfant sera accueilli de façon individuelle par la responsable des accueils de loisirs, si les moyens humains et matériels sont réunis pour le bien être de l'enfant, sa sécurité ainsi que celle des autres enfants.
Afin de déterminer les conditions d'accueil de l'enfant, il y aura un temps d'échanges avec le représentant légal de l'enfant et la responsable.
Ensuite, l'équipe d'animation sera impliquée dans l'accueil de l'enfant.



## Propreté

Afin de garantir le bon déroulement de la vie en collectivité, les enfants accueillis doivent avoir acquis la propreté et être autonomes pour aller aux toilettes

## L'infirmerie

En cas d'accident ou de maladie pendant l'accueil (blessures, chocs légers, coups...), l'enfant est pris en charge par un adulte. La famille sera informée en fin de journée.
Pour des blessures remarquables sans appel des secours (mal de tête, mal au ventre, fièvre...), les parents sont avertis afin de venir chercher l'enfant dans un délai raisonnable.

- Urgence : En cas de besoin et en fonction de la gravité apparente ou supposée de la blessure, la direction pourra dans les plus brefs délais contacter les secours.

Chaque blessure est inscrite sur une fiche.

Chaque déplacement s'effectue avec une trousse de secours.
L'animateur s'assure que la trousse est complète avant chaque déplacement.

# Sorties

Des sorties pourront être proposées aux enfants le matin, l'après-midi ou en journée selon les opportunités.

Dans une logique éducative et dans un souci d'organisation, la responsable des accueils de loisirs se réserve le droit d'annuler des activités, des sorties pour les raisons suivantes :
la météo non adaptée, les moyens matériels et/ou humains ne permettant pas la tenue du programme prévu...

Dans ce cas, l'équipe pédagogique mettra en place un nouveau programme.

# Transports

Il sera assuré en transport en commun (bus, métro), à pied en fonction des animations proposées ou en car privé lorsque tous les enfants du centre bénéficient d'une sortie plus lointaine.
Les règles de sécurité seront abordées avec l'équipe d'animation et une attention particulière sera portée quant à leur application.

Votre enfant peut aussi être emmené en minibus conduit par un des professionnels du centre social.

Nous vous recommandons de faire la carte de transport Ilévia pour votre enfant, elle vous sera demandée lors des sorties.

Si nous n'avez pas de carte Pass Pass,
le centre social vous facturera le coût du transport lors des sorties pour tout enfant dès 4 ans.